

► Information générale

Cours	
Titre	Mentorat professionnel
Nombre de crédits	3
Sigle	TRA2920
Site StudiUM	Connectez-vous à StudiUM pour accéder au cours.
Faculté / Département	Faculté des arts et des sciences / Département de linguistique et de traduction
Trimestre	Session d'automne, d'hiver ou d'été
Type de formation	Formation en milieu professionnel, assurée par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec (OTTIAQ)

Personne-ressource	
Nom et responsabilité	Aura Navarro Responsable de la formation professionnelle
Coordonnées	aura.navarro@umontreal.ca
Disponibilités	Sur rendez-vous, mercredi 10 h à 13 h et jeudi 10 h à 13 h. Par Teams ou en personne.

Description du cours	
Description	Mentorat professionnel menant à l'agrément professionnel selon les normes de mentorat établies par le Département et selon les indicateurs de compétences et les exigences de l'Ordre.
Préalables	Baccalauréat : Minimum 45 crédits Majeure : Minimum 30 crédits Maîtrise : Minimum 9 crédits

► Apprentissages visés

Objectifs généraux
Amener l'étudiant ou l'étudiante à : <ul style="list-style-type: none"> • produire le nombre de mots exigé par l'OTTIAQ • prendre conscience des contraintes et exigences du milieu du travail.

Objectifs spécifiques
À la fin de ce mentorat, l'étudiant ou l'étudiante devrait être capable : <ul style="list-style-type: none"> • exécuter les tâches et activités d'apprentissage liées aux compétences propres à la traduction professionnelle • gérer un dossier ou un projet • utiliser des technologies informatiques et de communication • assumer un rôle de conseiller • promouvoir un service professionnel • mettre à jour ses connaissances

Thèmes abordés

Les thèmes abordés s'inspirent du référentiel de compétences de l'Ordre.

Combinaison de langues

Le mentorat professionnel s'effectue dans les langues officielles. D'autres combinaisons de langues sont possibles, suite à l'approbation de la responsable de la formation professionnelle.

► Modalité d'enseignement et d'évaluation des apprentissages

Activités d'enseignement-apprentissage

Mentorat professionnel sous la responsabilité du mentor ou de la mentore.

Utilisation des textes

L'OTTIAQ transmet un volume de 100 000 mots au mentor ou à la mentore qui sélectionnera le nombre de mots requis (12 000 mots) et l'enverra à l'étudiant pour effectuer la traduction.

Énoncé de non-responsabilité

La qualité du produit final est à la charge du mentor ou de la mentore. La responsabilité de la personne mentorée, pas plus que celle de l'Université, n'est engagée d'aucune façon.
La mentore ou le mentor est désigné par l'Ordre.

Confidentialité et non-divulgence

La personne mentorée est tenue à la confidentialité la plus stricte pendant et après le mentorat et ne doit divulguer à quiconque les renseignements figurant dans les textes.

Plagiat

Tous les étudiantes et les étudiants sont invités à consulter le site Web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude. Selon nos règlements disciplinaires concernant le plagiat et la fraude, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs,

« 1.2. Constitue notamment un plagiat ou une fraude : [...]

d) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un exposé, d'un enregistrement ou de toute autre création d'autrui, publié ou non, sans indication de référence adéquate à l'occasion d'une Évaluation ;

e) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, publié ou non, sans indication de référence adéquate à l'occasion d'une Évaluation ; [...]

o) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un exposé, d'un enregistrement ou de toute autre création, généré[s] par un système d'intelligence artificielle, à moins d'autorisation explicite à l'occasion d'une évaluation ».

Sources : [Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle](#) ;
[Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs](#)

Veillez prendre note que l'usage non autorisé et non déclaré d'un outil de traduction automatique (DeepL, Google translate ou autre) ou d'un système d'intelligence artificielle tombe sous le coup du règlement sur le plagiat. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université. Tout travail plagié fait l'objet d'un rapport à la FAS et soumis à un comité. Toute citation (texte ou image) doit être référencée. Les extraits de texte doivent être clairement signalés entre guillemets. Les sources utilisées pour rédiger soi-même un texte doivent être également citées en bibliographie.

Modalités d'évaluation des apprentissages

- Évaluation systématique de la qualité des textes par le mentor la mentore, en cours de mentorat
- Livraison d'un produit fini de qualité croissante, en cours de mentorat
- Atteinte du rendement exigé (à 1000 mots par semaine sur 12 semaines), en cours de mentorat
- Évaluation de la prestation de l'étudiant ou l'étudiante par le mentor ou la mentore (qualité des textes, progrès, attitude, initiative, etc.)
- Rencontre de suivi avec la responsable de la formation professionnelle, à mi-mentorat
- Remise du rapport de mentorat, échantillons de traduction et évaluations, selon le *Guide de rédaction du rapport de mentorat*, à la date limite inscrite au *Calendrier de la formation professionnelle* (pour plus de détails, veuillez consulter StudiUM).
- Correction du rapport par le Comité d'évaluation des stages et du mentorat.
- En cas d'échec à ce cours, l'étudiant ou l'étudiante a un (1) droit de reprise.

Critères d'évaluation

Le Comité d'évaluation des stages et du mentorat, formé de plusieurs membres du corps professoral et de la responsable de la formation professionnelle, examine chaque rapport et évalue sa qualité.

Le Comité évaluera la qualité globale du rapport en se basant sur les points abordés par l'étudiant ou l'étudiante, à savoir :

- Page de couverture, table des matières
- Introduction, mentorat et jumelage
- Autoévaluation des activités de mentorat, à partir des indicateurs de compétences du [référentiel de compétences](#) de l'OTTIAQ.
- Apport du mentorat à l'étudiant ou l'étudiante
- Conclusion, bibliographie commentée

Notation

L'évaluation du mentor ou de la mentore et celle du rapport de mentorat ont un poids égal. À partir de la pondération suivante, la mention R (pour réussi) ou E (pour échec) sera attribuée.

Évaluations - Pondération

Dates	Activités	Pondérations
En milieu de mentorat	Rencontre de suivi avec la responsable de la formation professionnelle (par Teams ou en personne). Évaluation de l'expérience professionnelle	10%

À la fin du mentorat	Évaluation du rapport de mentorat par un membre du corps professoral. Dépôt du rapport et ses annexes sur StudiUM.	40%
À la fin du mentorat	Évaluation finale du mentor ou de la mentore	50%

► **Ressources**

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/